

La PMI et le suivi médical préventif

Des examens médicaux réguliers permettent de suivre le développement de votre enfant. Ils sont précisés dans le carnet de santé.



Ils peuvent être effectués par le médecin traitant, un pédiatre ou un médecin du centre de Protection Maternelle et Infantile. Des infirmières, des puéricultrices peuvent également vous informer et vous conseiller au centre de PMI; à votre demande elles peuvent vous rencontrer à votre domicile. Le carnet de santé de votre enfant complété à chaque visite le suivra jusqu'à l'âge adulte, il est donc très précieux.

Contact

Centre de PMI - Maisons des Services au Public

6 rue des belles Hâtes

95610 Eragny-sur-Oise

Téléphone : 01 34 33 50 50

Horaires : Permanences le lundi et mercredi de 14 heures à 16h30.